

Edward Blake, Luther Holton et Henri Joly de Lobinière ?

D'un autre côté, M. l'Orateur, nous nous mentirions à nous-mêmes si nous n'étions pas fiers de notre origine. Rappelons-nous que chaque race a son tempérament et ses goûts particuliers, ce qui ne doit pas être oublié lorsque nous nous formons des opinions.

Que ma province natale soit fière du noble chef, dont les discours éloquentes ont charmé et fasciné non seulement ses propres compatriotes, mais aussi les froids et flegmatiques Saxons eux-mêmes ; que nous admirions l'orateur qui, en 1896, alors que le cœur de la nation palpitait d'anxiété, a pu en maîtriser les battements et en diriger les aspirations, je suis prêt à l'avouer. Nous admirons chez nous non seulement l'orateur, non seulement l'homme d'Etat, mais aussi le citoyen avec son caractère bienveillant et généreux, avec sa courtoisie naturelle qui vient du cœur et dont la politesse acquise n'est qu'une faible et froide imitation.

Si c'est là un crime, M. l'Orateur, j'en fais l'aveu au nom de toute la province de Québec.

Loin de soulever les passions ou de fomenter des idées étroites dans notre province, le nom du premier ministre est synonyme de conciliation, de tolérance et de canadianisme dans l'acception la plus large du mot. Dans ses discours et dans ses actes, tout respire cet esprit indépendant, tolérant et généreux qui s'empare de toute la population française. Plus que tout autre homme d'Etat de son temps, il a, par sa loyauté inaltérable, formé l'opinion, publique de façon à faire aimer et chérir les institutions britanniques parmi ses compatriotes.

Mais, M. l'Orateur, on nous dit que ce parlement sera bientôt dissous, et que la grande question que discuteront les deux partis sera la réforme projetée du Sénat.

Dans une entrevue très récente, l'honorable chef de l'opposition a dit que cette réforme projetée était une législation destructive et une tentative audacieuse de briser la Confédération de l'Amérique britannique du Nord. Il a terminé son entretien par l'appel suivant :

Je demande aux loyaux défenseurs des intérêts britanniques au Canada, je demande à tous les hommes qui ne veulent pas être accusés de mauvaise foi envers cette confédération qui nous a faits ce que nous sommes, de travailler de concert, indépendamment des questions de parti et de politique, pour combattre cette lâche tentative de détruire les institutions les plus importantes de notre pays, tout comme ils se sont unis, en 1891, pour combattre l'adoption de la réciprocité absolue avec les Etats-Unis et d'un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne.

Cet appel passionné fait par un homme aussi éminent que l'honorable chef de l'opposition, aurait, j'en suis sûr, du retentissement dans ce pays, il le remunerait incontestablement les cœurs britanniques par toute la Confédération, si,—heureusement pour nous—nous n'avions pas trouvé sur le sol anglais d'autres

M. LEMIEUX.

hommes d'Etat, occupant au moins une position égale à la sienne, d'un avis tout à fait contraire, et ne partageant pas du tout les idées exprimées par l'honorable monsieur.

Un meilleur Anglais que feu John Bright a-t-il jamais existé sous le soleil, M. l'Orateur ? N'était-il pas un patriote dont le nom est et sera respecté tant qu'il y aura un véritable Anglais ? N'a-t-il pas toujours été durant sa longue carrière parlementaire un ami dévoué des institutions britanniques dans son pays ou à l'étranger ?

Cependant, M. l'Orateur, si nous devons accepter les idées pessimistes de l'honorable chef de l'opposition, John Bright, oui John Bright lui-même, aurait été un traître. Parlant dans la Chambre des Communes d'Angleterre, le 28 février 1867, sur la question relative à la création d'une confédération canadienne, John Bright s'est exprimé dans les termes suivants au sujet de l'article de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui a traité au Sénat :

Je n'ai pas la moindre objection à ce qu'un peuple quelconque de l'univers adopte nos institutions s'il les aime. Il n'est pas très probable que des institutions qui conviennent à un pays, comme nous le savons tous, conviennent à tous les autres pays.

Et il ajoutait :

J'ose dire que l'article qui permet au Gouverneur général et à son cabinet de nommer en permanence dans ce conseil soixante et dix hommes introduit dans tout le projet le germe d'une maladie qui se propagera, et qui avant très longtemps, exigera une modification de cette loi et de la constitution de cette nouvelle confédération. * * * Je regrette beaucoup qu'ils n'aient pas adopté un autre système en ce qui concerne leur conseil ou Sénat, car je suis convaincu—je n'ai pas le moindre doute à ce sujet—que nous courons un grand risque de voir appliquer cette loi d'une façon défectueuse presque dès le début.

Je ne cite pas ce passage d'un discours de M. Bright, comme un argument en faveur de la réforme attendue du Sénat. Il sera temps de discuter cette importante question quand la Chambre en aura été saisie par une proposition formelle du gouvernement ; mais ces paroles font voir combien sont futiles les craintes de l'honorable député, combien sont exagérés ses doutes sur le sort que l'avenir réserve à la Confédération canadienne, et combien seraient insensés ceux qui prêteraient l'oreille à ses appels.

Mais il est bien difficile de corriger un abus sans faire crier quelqu'un. Pour un "tory," une réforme est nécessairement un pas dans la mauvaise voie. Même quand il est convaincu par des arguments irréfutables que le changement proposé serait un bienfait, il n'y consent qu'à contrecoeur. (Macaulay.)

C'est ce qui a eu lieu quand le Bill de la Réforme a été voté en Angleterre, quand l'émancipation des catholiques a été décrétée, quand le gouvernement responsable a été introduit dans notre pays, et quand l'esclavage a été aboli dans la république voisine.